



Syndicat mixte
pour l'aménagement et la gestion
du Parc naturel régional
de la Forêt d'Orient
Maison du Parc
10220 PINEY

Extrait des délibérations du Bureau syndical du Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient

**OBJET : Portage du
GAL du Triangle
d'Orient pour la
programmation
LEADER 2023-2027**

**DATE DE LA
CONVOCATION
19 avril 2023
DATE D’AFFICHAGE
19 avril 2023**

**NOMBRE DE DELEGUES
Afférents au Bureau : 18
En exercice : 18
Présents : 7
Votants : 7
+ 3 pouvoirs**

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le

et publication ou
notification
du

L'an deux mille vingt-trois, le cinq mai à 14 h 00 les membres du Bureau syndical, légalement convoqués, se sont réunis à la Maison du Parc – 10220 Piney sous la présidence de Mme Marielle CHEVALLIER, Conseillère départementale, Maire de Vendeuvre-sur-Barse

ETAIENT PRESENTS

Mme Marielle CHEVALLIER, Conseillère départementale, Maire de Vendeuvre-sur-Barse avec les pouvoirs de M. Philippe PICHERY et de Mme Claude HOMEHR
M. Olivier JACQUINET, Conseiller départemental
M. Hervé CHAMBON, Maire de Hampigny
M. Alain CHENET, Conseiller municipal de Vendeuvre-sur-Barse
M. Christian DENORMANDIE, Maire de Piney
Mme Marie-Hélène TRESSOU, Maire de Lusigny-sur-Barse
M. Patrick DYON, Maire de Rouilly-Sacey avec le pouvoir de M. Gilles JACQUARD

Vu la délibération du Bureau syndical du 16 février 2022 « Candidature LEADER au programme 2023-2027 » ;

La Région Grand Est, en qualité d'autorité de gestion des fonds européens pour 2023-2027, doit élaborer le Programme de Développement Rural au titre du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural. Dans ce cadre, la Région doit mettre en œuvre la mesure LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale) qui permet de structurer les stratégies locales de développement portées par les GAL (Groupe d'Action Local). LEADER se base sur le principe de développement local mené par les acteurs locaux qui garantit la mise en synergie des partenaires publics et privés.

Le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient a répondu le 21 décembre 2021 à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancé par la Région Grand Est et s'est engagé dans une candidature LEADER. Le dossier de candidature a été déposé le 11 octobre 2022.

Le périmètre de la candidature est élargi par rapport au périmètre du programme 2014-2022. Ainsi, les collectivités suivantes ont délibéré pour faire partie du nouveau GAL 2023-2027 : les Communautés de communes des Forêts, Lacs, Terres en Champagne (par délibération du 16/03/2022), Lacs de Champagne (par délibération du 17/05/2022) et Vendeuvre Soulaines (par délibération du 30/06/2022), les communes de Bouranton (par délibération du 05/07/2022), Clérey (par délibération du 07/07/2022), Courteranges (par délibération du 11/07/2022), Fresnoy le Château (par délibération du 22/08/2022), Laubressel (par délibération du 27/07/2022), Lusigny sur Barse (par délibération du 12/07/2022), Mesnil Saint Père (par délibération du 06/07/2022), Montaulin (par délibération du 16/08/2022), Montiéramey (par délibération du 18/07/2022), Montreuil sur Barse (par délibération du 06/07/2022), Rouilly Saint Loup (par délibération du 30/08/2022), Ruvigny (par délibération du 12/07/2022), Thennelières (par délibération du 01/07/2022). Le périmètre comporte ainsi 109 communes pour 32 431 habitants.

Pour mener à bien cette candidature, le Syndicat Mixte du PnrFO a organisé plusieurs réunions de concertation dont des comités de pilotage, associant partenaires locaux privés et publics, afin de **construire ensemble une stratégie locale de développement et un plan de développement en réponse aux enjeux du territoire**. La stratégie s'articule autour du fil conducteur suivant : « **Valoriser les ressources locales pour mieux vivre et accueillir sur le territoire** ».

Le PnrFO a reçu une notification de sélection de sa candidature le 14 avril 2023 pour une enveloppe de crédits FEADER d'un montant de 1 054 406 €. Il travaille aujourd'hui avec la Région Grand Est sur les points à corriger et préciser dans son dossier de candidature en vue de son conventionnement pour le 31 août 2023.

Le Bureau syndical décide à l'unanimité d'autoriser :

- le syndicat mixte du PnrFO à porter le Groupe d'Action Local du Triangle d'Orient sur la programmation 2023-2027 ;
- la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette action.

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.



Marielle CHEVALLIER

MARIELLE CHEVALLIER
2023.05.10 17:02:26 +0200
Ref:20230509_162002_1-1-O
Signature numérique
le Président